



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**6 août 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le six août deux-mille-dix-huit (6 août 2018) à dix-huit heures (18 h 00) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 2 août 2018.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 18 h 00.

**3. RÉS. 182.08.2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
6 AOÛT 2018 À 18 H 00**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières résiduelles regroupant les municipalités de La Minerve, Labelle et La Conception;



**6. Période de questions et réponses**

**7. Levée de la séance**

Adoptée

**5.1 RÉS. 183.08.2018 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES REGROUPANT LES MUNICIPALITÉS DE LA MINERVE, LA CONCEPTION ET LABELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a déjà conclu une entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles avec la Municipalité de La Minerve en 2015 et qu'il y a maintenant lieu de la remplacer afin d'y ajouter la Municipalité de La Conception;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire, M. Robert Bergeron et la directrice générale, Mme Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, le document intitulé « Entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des déchets » entre les Municipalités de La Minerve, La Conception et Labelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2025.

Adoptée

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

Aucun citoyen n'est présent.

**8. RÉS. 184.08.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 10.

Adoptée

\_(original signé)\_\_\_\_\_  
Robert Bergeron  
Maire

\_(original signé)\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(original signé)\_\_\_\_\_  
Robert Bergeron  
Maire